

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 10 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803373-20241210-CDE052024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024
Publication : 16/12/2024

DELIBERATION N°5/2024

BUDGET PRIMITIF 2025

**Nombre de
conseillers : 10**

Présents : 5

Pouvoirs : 0

Votants : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18h, le Comité des écoles légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Président du Conseil d'Administration

Date de convocation : 3 décembre 2024

Etaient présents : M. Jacky GAULLIER, Mme Françoise MAILLY, Mme Marie DEPEINT, Mme Sophie PICOUL-LEHOUX, Mme CORREIA

Absents ou excusés : Mme Virginie CARTON, M Christian JAMINAIS, Mme BOUDET, Mme BLETIO, Mme BLANPAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise MAILLY

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif pour l'année 2025. Ce dernier s'équilibre à 26 727, 00 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget de la Caisse des Ecoles

Pour extrait certifié conforme

M le Président

Jacky GAULLIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Date de mise en ligne : **17 DEC. 2024**